

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 AVRIL 2021

L'An Deux Mille vingt-et-un, le seize avril à dix-huit heures trente minutes,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 12 avril 2021

PRESENTS: MORIN Y. – GINGREAU R. – GAUTHIER P. – BONNIN B. – BROSSARD S. – HAY J. – CARRÉ I. – CHICHÉ A. – GONORD J-F. – DE PINA BORGES TAVARES M. – VUILLEMIN M. (arrivée à 18h45) - CHESSÉ A. - BERTHELOT O.

ABSENTS EXCUSÉS : TALBOT D.- CESBRON R.

Madame Sophie BROSSARD a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 24 mars 2021 par les membres du Conseil Municipal.

Arrivée de M. Mickaël VUILLEMIN à 18h45.

ORDRE DU JOUR :

1. SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN ARBORETUM PAR L'ASSOCIATION LA STABUL' EN COLLABORATION AVEC LES ELEVES DE BTS DE LA MFR SEVREUROPE CM20210416-001

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Stabul', association dirigée conjointement par M. Claude LALU et M. Pierre BESNARD, ayant pour projet, en partenariat avec 4 étudiants en BTSA DATR (Développement, animation des Territoires ruraux) de créer un arboretum expérimental et une pépinière constitués d'essences locales d'arbres capables de s'adapter au changement climatique sur une parcelle non exploitée actuellement. L'intitulé du projet est : « CHENULLY OASIS 2040 ».

Monsieur le Maire explique que la commune est sollicitée pour une subvention à hauteur de 600 €uros.

Un partenariat est lié avec l'Arboretum de la Croix Verte.

Des habitants de Boismé, Chiché, et la Chapelle Saint-Laurent sont adhérents à cette association.

Un premier vote à bulletin secret a lieu pour décider de l'attribution d'une subvention éventuelle. Le résultat est de 11 voix pour l'attribution d'une subvention, 1 vote contre et 1 vote blanc.

Un deuxième vote à bulletin secret a lieu pour définir le montant de la subvention. Le résultat est 4 voix pour 200 €, 4 voix pour 400 €, 4 voix pour 600 € et un vote blanc.

En raison de l'égalité des suffrages exprimés pour chaque somme, un troisième vote à bulletin secret a lieu. Le résultat est 5 voix pour 600 €, 3 voix pour 200 € et 4 voix pour 400 € et 1 vote blanc. Après vote, le conseil municipal de Boismé attribue donc une subvention de 600 €uros à l'Association de la Stabul' pour le projet « Chenully Oasis 2040 » mené en partenariat avec les élèves de BTSA DATR de la MFR Sèvreurope et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

2. EXONERATION LOYER DU LOGEMENT AU-DESSUS DU BAR-RESTAURANT CM20210416-002

Monsieur le Maire explique que le bail du bar-restaurant et du logement démarrera rétroactivement au 15 avril 2021, date d'entrée dans les lieux des gérants.

Cependant, pour tenir compte du nettoyage important à réaliser dans l'appartement et dans le bar-restaurant, il est proposé que les gérants ne paient le loyer de l'appartement qu'à partir du 1^{er} mai 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide d'exonérer les locataires du logement de leur loyer pour l'appartement du 15 au 30 avril 2021 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. EXONERATION LOYER DU BAR-RESTAURANT SUITE COVID 19 JUSQU'AU DEMARRAGE COMPLET DE L'ACTIVITE CM20210416-003

Monsieur le Maire explique que les futurs gérants du bar-restaurant ont pris possession des locaux à compter du 15 avril 2021. Cependant en raison des conditions sanitaires et des mesures de fermetures administratives actuelles, ils ne peuvent commencer à exercer leur activité.

Il est donc proposé d'exonérer les gérants du loyer concernant le bar-restaurant soit 350 € HT par mois jusqu'au démarrage complet de l'activité, au moment où les dernières dispositions sanitaires seront levées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide d'exonérer les locataires du bar-restaurant de la somme de 350 € HT par mois jusqu'à la date de démarrage officiel de l'activité suite à la levée des mesures sanitaires actuelles et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

1. **PIZZAIOLO** : il cesse son activité.

2. **REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Il est demandé de faire les réunions du Conseil Municipal plus tôt le mercredi soir. Proposition de 18h30. Le Conseil Municipal du 5 mai aura lieu à 18h30.

3. **SIEGES DE BUREAU DE LA MAIRIE :**

En attente du retour de la secrétaire de l'accueil actuellement en arrêt.

4. **SALLE OMNISPORTS :**

Des retours très positifs sur la peinture réalisée.

5. **PYRAMIDE DE CORDE :**

Installation début mai.

6. **ANCIENNE BOULANGERIE :**

La commune est maintenant propriétaire des lieux. Janice CHURAN souhaiterait mettre en valeur la vitrine de l'ancien magasin et faire une exposition de ses produits. Plusieurs problèmes se posent : interdiction d'accès au public, en cas de vol pas d'assurance. La question sera étudiée pour voir ce qu'il est possible de faire.

7. **FRANCE BLEU :**

Intervention demain sur Boismé entre 9h et 9h30.

8. **HAIE DU CHEMIN DU GAROU COUPEE :**

Décision de remettre des poteaux et un fil pour délimiter la partie exploitant de la partie communale.

D'autres lieux concernés, contact à prendre avec l'association Bocage Pays Branché.

9. **VEHICULES COMMUNAUX:**

Le tracteur est réparé ainsi que le camion.

Séance levée à 20 h 00 min

SIGNATURES

*Le Maire,
Yves MORIN*

*La Secrétaire,
Sophie BROSSARD*

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Yves MORIN</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>BONNIN Brigitte</i>	<i>BROSSARD Sophie</i>	<i>CARRÉ Isabelle</i>
<i>Mickael VUILLEMIN</i>	<i>CHESSÉ Aurore</i>	<i>BERTHELOT Olivier</i>
<i>Julien HAY</i>	<i>CHICHÉ Alison</i>	<i>Ronan CESBRON Absent excusé</i>
<i>GONORD Jean-François</i>	<i>DE PINA BORGES TAVARES Maria</i>	<i>TALBOT Damien Absent excusé</i>

